

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent.

Date de convocation : 17/04/2026
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 44
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 45
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : AZEMA Lionel, FABRE Damien (Artigat), MONNEREAU Estelle (La Bastide de Besplas), PÉREIRA-SANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), GUION DE MÉRITENS Alix (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent, (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques, MILHORAT Christian (Daumazan sur Arize), BUFFA Stéphane (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, BRIET Sandrine, PANIFOUS Laurent, COMMENGE Audrey (Le Fossat), FOURNIÉ Arièle (Gabre), DE KÉRIMEL Mathieu (Lanoux), GILAMA Marie, CASTAGNÉ Dominique, ARABEYRE Josiane, REDINI Serge, MAGNET Béatrice, MOROZZO Daniel, BLANDINIÈRES Lydia, PEZÉ Alain (Lézat sur Lèze), BERDOU Raymond, ARAGON-DUPONT Mylène, COMMENGE Patrice, EYCHENNE Valérie (Le Mas-d'Azil), SANCERRY Patrick (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), CAMEL Luc (Montfa), GIRAULT Julie (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), BOSCH Èlise (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), GIORDANO Gaël (Sieuras), TATAREAU André (Thouars sur Arize), LAURENS Didier (Villeneuve du Latou).

ETAIENT ABSENTS : MAINGUY Agathe (Loubaut), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT EXCUSES : LAVABRE Christine (Le Carla Bayle)

PROCURATIONS : LAVABRE Christine à SANS Jean-François

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MAURETTE Carole

Délibération n° 2026-47 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Délégation de Service Public au 1^{er} janvier 2027

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Arize Lèze a donné en Délégation de Service Public :

- la gestion administrative, comptable et technique des structures d'accueil éducatif dans le temps périscolaire et extra-scolaire et des structures multi-accueil petite enfance
- l'animation, la conduite éducative et pédagogique de ces mêmes structures, en référence au Projet Educatif Territorial, en coordination avec les autres intervenants sur le territoire jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Président indique que ce contrat arrivant à terme, il convient de lancer une consultation, avec appel à candidature préalable, afin de pouvoir choisir le délégataire pour la gestion de ces services du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2029 soit une période de 3 ans.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- décide de poursuivre, à compter du 1^{er} janvier 2027 en délégation de service public, pour une période de trois ans, la gestion administrative, comptable et technique des structures d'accueil éducatif dans le temps périscolaire et extra-scolaire et des structures multi-accueil petite enfance, l'animation, la conduite éducative et pédagogique de ces mêmes structures, en référence au Projet Educatif Territorial, en coordination avec les autres intervenants sur le territoire.

- autorise Monsieur le Président à lancer la procédure d'appel à candidatures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

REÇU

30 AVR. 2026

La secrétaire de séance,
MAURETTE Carole



LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Le Président,
PANIFOUS Laurent

